Les commandements de la santé : Dormons, la fenêtre ouverte

Numéro d'inventaire: 1984.01118.3

Auteur(s): Renée Briotet

Type de document : image imprimée

Éditeur : Office public d'hygiène sociale du département de la Seine

Imprimeur: Imp. Vuibert

Période de création : 2e quart 20e siècle

Collection : Aux Enfants du Grand Paris pour que règnent la joie et le bonheur

Inscriptions:

• lieu d'édition inscrit : 9, Place de l'Hôtel-de-Ville - Paris

• lieu d'impression inscrit : Paris

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description: Photolithographie au format carte postale, texte au dos de la carte.

Mesures: hauteur: 10,5 cm; largeur: 16 cm

Notes: Au dos sont énumérés les différents commandements à la santé (identiques sur chaque carte de la série): - Aimez la nature et la lumière bienfaisante du soleil; - Emplissez d'air pur vos poumons; - Respirez par le nez et non par la bouche; - Que dans la maison l'air soit fréquemment renouvelé; - Ne fermez pas la fenêtre pendant votre sommeil; - Dormez au moins 10 heures par nuit; - Pratiquez les jeux à l'air libre; faites de la gymnastique; - Prenez vos repas aux mêmes heures; ne mangez pas trop vite; - L'eau est la meilleure boisson; l'alcool est préjudiciable à la santé; - Baignez-vous souvent; soignez vos dents, vos ongles, votre chevelure; - Lavez-vous les mains avant chaque repas; - Ne portez pas à votre bouche les objets sur lesquels la salive des autres a pu se poser - Que votre maison et vos vêtements soient propres et ordonnés; - Tenez-vous droit à table, à la maison et à l'école; - Ne crachez pas à terre; - Détruisez les mouches et les parasites.

Mots-clés : Morale (y compris morale corporelle : hygiène)

Nom de la commune : Paris Utilisation / destination : santé

Historique : Série de cartes mettant en images des commandements de la santé sous la

forme de règles d'hygiène.

Représentations : scène : fillette, lit, lune / Une fillette est endormi dans son lit, la fenêtre

ouverte.

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul. **Lieux** : Paris

